



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.24/2007/1
26 décembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail CEE du transport intermodal et de la logistique

Quarante-septième session
Genève, 5 et 6 mars 2007
Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

**ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT INTERNATIONAL
COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)**

Nouvelles propositions d'amendement

Note du secrétariat

1. Conformément aux décisions prises par le Groupe de travail à sa quarante-septième session, le secrétariat a établi une série de propositions d'amendement à l'AGTC¹ où figurent un certain nombre de lignes ferroviaires et d'installations connexes qui viendront compléter le réseau AGTC existant et permettront d'assurer des liaisons internationales paneuropéennes importantes de transport combiné au Bélarus, en Estonie, en Fédération de Russie et en Lettonie. Il est également question, dans ces propositions, de lignes ferroviaires et d'installations connexes qui permettront de prolonger le réseau AGTC vers l'Asie centrale et le Caucase et de l'harmoniser avec le réseau de l'AGC (chemins de fer) dans cette région (ECE/TRANS/WP.24/113, par. 26 et 27).

2. Les présentes propositions d'amendement tiennent compte des documents et des propositions transmis par la Lettonie (document informel n° 3 (2005) du WP.24), la Lituanie (ECE/TRANS/WP.5/2006/3), l'Estonie (ECE/TRANS/WP.5/2006/1/Add.3) et le secrétariat

¹ Le texte complet actualisé de l'AGTC est publié sous la cote ECE/TRANS/88/Rev.4 et est disponible sur le site Web du Groupe de travail en anglais, français et russe (<http://www.unece.org/trans/wp24/welcome.html>).

(document informel n° 9 (2006) et TRANS/WP.24/2005/2) et sont compatibles avec le réseau ferroviaire des corridors paneuropéens de transport.

3. Les Parties contractantes à l'AGTC qui sont directement concernées par les présentes propositions d'amendement (conformément au paragraphe 3 de l'article 15 de l'Accord) souhaiteront peut-être se consulter au sujet de ces propositions bien avant la session du Groupe de travail. Le secrétariat facilitera ces consultations. Conformément aux dispositions pertinentes de l'article 15 de l'Accord, les Parties contractantes à l'Accord présentes à la session du Groupe de travail souhaiteront peut-être examiner et adopter les propositions d'amendement aux annexes I et II de l'Accord reproduites dans l'additif au présent document.

4. Si ces propositions d'amendement sont adoptées à la majorité requise par les Parties contractantes présentes et votantes, le secrétariat les transmettra au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de dépositaire de l'Accord, aux fins de publication des notifications dépositaires correspondantes à l'intention des pays qui sont directement intéressés par ces propositions, comme indiqué au paragraphe 3 de l'article 15 de l'Accord. Les Parties contractantes disposeront alors d'un délai de six mois pour notifier leurs objections éventuelles aux amendements proposés.

5. La carte de la page 3 fait apparaître l'ensemble du réseau AGTC (lignes noires), les nouvelles lignes qu'il est proposé de créer dans la région balte (lignes vertes) et les nouvelles lignes qu'il est proposé de créer en Asie centrale et dans le Caucase (lignes rouges). Cette carte (en couleurs) peut également être consultée sur le site Web du WP.24 (www.unece.org/trans/wp24/documents/AGTCmap.pdf).

6. Pour information: à compter du 1^{er} janvier 2007, les pays suivants sont Parties contractantes à l'Accord AGTC (transport combiné) et à l'Accord AGC (chemins de fer) respectivement:

Accord AGC (25 pays)	Accord AGTC (28 pays)	Accord AGC (25 pays)	Accord AGTC (28 pays)
Allemagne	Allemagne	Lettonie	–
Autriche	Autriche	Lituanie	–
Bélarus	Bélarus	Luxembourg	Luxembourg
Belgique	Belgique	Moldova	Moldova
Bosnie-Herzégovine	–	–	Norvège
Bulgarie	Bulgarie	–	Pays-Bas
Croatie	Croatie	Pologne	Pologne
–	Danemark	–	Portugal
Ex-République yougoslave de Macédoine	–	République tchèque	République tchèque
		Roumanie	Roumanie
Fédération de Russie	Fédération de Russie	Serbie	Serbie
France	France	Slovaquie	Slovaquie
–	Géorgie	Slovénie	Slovénie
Grèce	Grèce	–	Suisse
Hongrie	Hongrie		
Italie	Italie	Turquie	Turquie
–	Kazakhstan	Ukraine	Ukraine

Carte des réseaux AGTC et AGC

